

Défi  Action 7.5 : Améliorer les performances
environnementales du transport de marchandises

1

DESCRIPTION DU PROJET

La charte parisienne pour une logistique urbaine durable a été signée en septembre 2013 par 90 partenaires institutionnels et privés. Elle fait suite à une première charte signée en 2006 articulée autour de grands principes communs et d'engagements spécifiques aux différentes catégories de partenaires.

Elle s'appuie sur cinq principes directeurs :

- Développer une logistique urbaine favorable au dynamisme économique
- Développer une logistique urbaine respectueuse de l'environnement
- S'inscrire dans une démarche territoriale
- Agir dans le cadre d'une démarche de concertation dynamique et collective
- Développer une logistique urbaine mieux insérée dans la ville

Elle vise une double approche :

- Massifier l'entrée et la sortie des marchandises de Paris en concertation avec les acteurs de la région, notamment en privilégiant l'utilisation des modes ferroviaire et fluvial,
- Optimiser la distribution dans Paris à l'aide d'espaces logistiques urbains pour réaliser le dernier km avec des véhicules plus propres et plus urbains.

Cette charte est opérationnelle et concrète, et se décline en 16 projets, pilotés par la Ville ou par les partenaires. Ces projets permettront de :

-Réduire les externalités négatives du transport de marchandises. Ces projets conduiront à augmenter la part de l'approvisionnement massifié par fer ou voie d'eau. Ils feront aussi évoluer la distribution finale, dite du dernier km, vers des motorisations non diesel, voire des tournées en vélo-cargo à assistance électrique ou à pied dans les zones à forte densité commerciale.

-Créer des espaces logistiques permettant d'accueillir un transport massifié puis d'organiser une distribution urbaine au moyen de véhicules adaptés au centre-ville. Un schéma d'orientation logistique permettra de dimensionner ces espaces aux volumes nécessaires à l'approvisionnement de Paris, en lien avec les communes limitrophes.

-Soutenir et encourager les pratiques innovantes, par la mise en œuvre d'expérimentations sur le territoire parisien. Le tram-fret, un service de réservation en vue de l'arrêt et du stationnement des professionnels mobiles (chauffeurs livreurs, déménageurs, artisans) ou l'expérimentation de tournées à pied sont des sujets qui font l'objet de recherches.

La lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier est un enjeu majeur de santé publique. Elle constitue une priorité pour l'exécutif parisien. Le plan approuvé par le Conseil de Paris en février 2015, allie des mesures immédiates d'incitation à l'évolution des usages et des mesures progressives de restriction de la circulation des véhicules polluants, afin de faire de Paris une « zone à basses émissions ».

Paris souhaite ainsi encourager et accompagner la transition vers les mobilités propres de demain. Elle prévoit la mise en place de zones à circulation restreinte et tendra vers une zone parisienne à basse émission, qui sera progressivement interdite aux véhicules polluants, en commençant par ceux qui émettent le plus de polluants.

L'objectif de dédiésélisation des livraisons du dernier kilomètre est progressif, avec deux étapes principales :

- 50% des livraisons du dernier kilomètre devront être réalisées par des véhicules non diesel en 2017
- 100% à l'horizon 2020.

La mise en œuvre de l'action vise à s'engager dans un schéma de rupture par rapport aux pratiques actuelles qui sont basées sur des modèles de rentabilité économique. Il faut aujourd'hui introduire des considérations environnementales.

Le diagnostic, les entretiens et les groupes de travail ont été pilotés par la Mairie de Paris. Ils ont donné lieu à la publication d'un livre blanc comprenant les recommandations et les préconisations avec une lisibilité sur les faisabilités et conditions requises (financières, techniques).

2

LES ACTEURS DU PROJET

La charte est multi partenaires. Les actions attendues sont en grande partie de la responsabilité des acteurs économiques qui, pour compte propre ou compte d'autrui, utilisent des véhicules utilitaires légers et des camions.

3

VIE ET SUITES DU PROJET

La charte permet de mettre à la portée de tous les acteurs (collectivités territoriales, aménageurs, entreprises...) un document de référence. Elle constitue une étape importante dans la reconnaissance de la fonction transport dans la ville. L'exemplarité de la démarche partenariale et prospective doit être soulignée. La charte vise ainsi à concilier dynamisme économique, préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie des parisiens. Il est réalisé avec les acteurs économiques de la métropole.

Les 16 groupes de travail continueront de se réunir pour faire avancer les projets à visée opérationnelle et les coordonner à un niveau technique. Les projets sont évalués chaque année et leur liste réactualisée lors d'un comité de pilotage réunissant l'ensemble des signataires et des acteurs associés aux projets.

4

CONTACTS

Mairie de Paris : Laurence Morin, Agence de la mobilité, direction de la voirie et des déplacements

Pour plus de précisions : pduif@stif.info